

4. A quels besoins doit satisfaire l'action ?

Le calcul et l'analyse des besoins s'effectuent sur la base de données objectives relatives au taux de couverture de la desserte en eau actuelle et à atteindre. Cette estimation des besoins en eau confrontés à la demande des usagers permettra de fixer les objectifs généraux et spécifiques de l'action à mener pour atteindre le niveau de service approprié.

Accéder à une eau en quantité et qualité suffisantes

La rareté de la ressource, l'éloignement des points d'accès, la pénibilité du puisage, l'insalubrité de l'eau, les ruptures du service ou les files d'attente autour des points d'approvisionnement, sont des obstacles récurrents de l'accès à l'eau.

Pour calculer le **taux de desserte en eau potable**, c'est à dire apprécier le nombre de personnes qui bénéficient du service d'eau potable et celles qui en sont exclues, l'indicateur le plus communément utilisé est le ratio entre le nombre de bénéficiaires et le nombre de points d'eau améliorés situés à une distance raisonnable de son usage⁵.

Sur cette base, et à partir des standards nationaux, les besoins en infrastructures peuvent être rapidement estimés.

Des besoins en fonction des usages

Les besoins en eau considérés dans un projet d'accès à l'eau potable sont principalement ceux liés à la consommation humaine, utilisés par ordre d'importance pour :

- la boisson
- le lavage et la cuisson des aliments
- l'hygiène corporelle
- le lavage de la vaisselle et du linge

En outre, les besoins à prendre en compte ne se limitent pas aux seuls usages domestiques. Le service peut également répondre aux besoins des activités économiques souvent agricoles en milieu rural (élevage, maraîchage, etc.) et à ceux des

établissements sociaux et administratifs tels que les écoles, les centres de santé, etc.

Estimer la couverture des besoins

Dans de nombreux cas, des données sur l'accès, la qualité et la disponibilité de la ressource en eau existent déjà. Pour les obtenir, il est nécessaire de prendre attache avec les services techniques de l'hydraulique ou de la collectivité territoriale concernée. Si ces données ne sont pas disponibles ou sont à réactualiser, il est possible de faire appel à des prestataires ou partenaires extérieurs : cabinets privés ou ONG spécialisés qui procéderont à un inventaire précis des infrastructures et un bilan de la desserte sur la zone ciblée par le projet.

L'inventaire

L'inventaire consiste à collecter des données sur :

- *la démographie* : effectifs, structures et taux de croissance de la population
- *les infrastructures socio-économiques* qui peuvent être raccordées à un réseau d'eau potable (marchés, écoles, centres de santé...)
- *les infrastructures hydrauliques existantes* : ouvrages de captage, équipement d'exhaure, ouvrage de stockage, ouvrages de distribution publics et privés
- *les ressources en eau existantes* (quantité, qualité)
- les sources d'énergie possibles.

Le bilan de la desserte en eau potable

Il permet de mesurer, à partir de l'inventaire, le taux de couverture effectif du système d'approvisionnement actuel et d'estimer les besoins à couvrir, calculés à partir des normes en vigueur.

Le diagnostic technique

Les éléments de l'inventaire et du bilan peuvent être complétés par un diagnostic technique permettant de caractériser précisément les ouvrages hydrauliques et de donner un avis d'expert sur l'état de fonctionnement des équipements.

⁵La distance varie suivant les pays : les documents sectoriels la fixent généralement entre 500m et 1 km.

Infos : Quelques repères sur les taux d'accès

Il est communément admis que le ratio minimum de points d'eau améliorés par habitant est de 1 pour 300 étant entendu que ces points de distribution en eau potable sont en mesure de fournir un minimum de 20 litres par personnes et sont situés à une distance raisonnable de l'endroit de son utilisation pour être comptabilisés.

Infos : Qu'est ce qu'un point d'eau amélioré et un point non amélioré ?

Les points d'eau améliorés	Les points d'eau non améliorés
- Branchement domestique à un réseau d'adduction d'eau (dans l'habitation, la parcelle ou la cour) - Robinet public ou borne-fontaine - Puits tubulaire ou forage - Puits protégé - Source protégée - Collecte des eaux de pluies (sous certaines conditions d'hygiène pour la récupération et le stockage)	- Puits creusé à la main, non protégé - Source non protégée - Charrette surmontée d'un petit réservoir/fût - Camion citerne - Eaux de surface (rivières, retenues d'eau, lacs, mares, ruisseaux, canaux, canaux d'irrigation) - Eau en bouteille

Source : JMP report

Infos : Consommation unitaire d'eau, couverture des besoins et risques sanitaires

Quantité d'eau	Distance du point d'eau	Couverture des besoins	Risques pour la santé
Pas d'accès < 5 L/pers/jour	> 1000 m ou 30 minutes	La consommation ne peut être assurée. Les pratiques d'hygiène sont impossibles (sauf si pratiquées à la source)	Très élevé
Accès minimal : ≤20 L /pers/jour	de 100 m à 1 000 m ou de 5 à 30 minutes	La consommation peut être assurée : – lavage des mains et hygiène pour la nourriture de base possible ; – douche et lessive difficiles à assurer, sauf si prises à la source.	Elevé
Accès intermédiaire : 50 L/pers/jour en moyenne	Robinet dans la parcelle ou à moins de 100 m ou à 5 minutes	La consommation et l'hygiène sont assurées : l'hygiène pour la nourriture et tous les aspects de l'hygiène personnelle (WC, douche, lessive) sont assurés.	Bas
Accès optimal : 100 L/pers/jour et +	Approvisionnement continu, grâce à de nombreux robinets	Consommation : tous les besoins assurés Hygiène : tous les besoins assurés.	Très faible
Le caractère intermittent de l'approvisionnement en eau réduit en général la consommation et accroît le risque sanitaire.			

Source : Domestic Water Quantity, Service, Level and Health - WHO/SDE/WSH/03.02 - Guy Howard et Jamie Bartram, 2003